



Remboursement d'indemnité journalière

Par **doudou**, le **22/01/2009** à **11:07**

Bonjour,

J'étais en CDD dans un grand laboratoire connue en Guyane jusqu'au 30 juin 2008.

Étant enceinte, mon congé maternité à débuté le 23 mai 2008. En partant, j'ai signé une subrogation afin que l'entreprise se fasse rembourser par la sécurité sociale pour les indemnités journalières.

Mon employeur m'a donc payé jusqu'au 30 juin.

Au retour en métropole fin juillet, je reçois un rappel de la sécurité sociale des indemnités journalières du 23 mai au 11 septembre 2008 car je n'avais rien touché.

A ce jour, je reçois une lettre de mon employeur, sans accusé de réception qui me demande de le rembourser. Pas de coup de téléphone.

Je ne pensais pas que ce que j'avais touché de la sécurité sociale avait un rapport direct avec mon employeur. Je ne comprends pas trop en faite ce qu'il s'est passé.

Il n'apparait pas d'indemnité journalière sur mon dernier salaire.

L'erreur vient-il de mon employeur? de la sécurité sociale ? ou de moi?

Quel recours puis-je avoir? Que dois-je faire?

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **Visiteur**, le **22/01/2009** à **13:02**

bonjour,

si votre employeur vous a payé tout le mois de mai en entier.. vous devez lui reverser les indemnités journalières du 23 mai au 31 mai..

Par **doudou**, le **22/01/2009** à **14:09**

Et le mois de juin?

Par **Visiteur**, le **22/01/2009** à **14:23**

désolée..

j'étais persuadée que votre contrat finissait le 31 mai (je sais pas pourquoi.. si je sais, j'avais oublié mes lunettes)

donc oui si il vous a payé juin ... vous devez lui reverser les indemnités..

normal vous ne pouvez pas toucher plus que votre salaire !!!!

Par **doudou**, le **22/01/2009** à **15:13**

Mais l'erreur a été faites par la sécu pas par moi non?

Et les indemnités n'apparaissent pas sur mon dernier bulletin de salaire, c'est ce que je n'arrive pas à comprendre.

Par **Visiteur**, le **22/01/2009** à **15:28**

les indemnités ne peuvent pas apparaitre sur votre dernier bulletin.. car il vous a payé votre salaire entièrement..

la sécu vous a versé des indemnités qui étaient destinées à votre patron. elle peut vous les réclamer et vous serez obligé de lui rembourser..
a vous de voir...

Par **doudou**, le **22/01/2009** à **15:36**

d'accord merci pour votre réponse. Je vais faire le nécessaire.